

ture, au tissage ; deux grandes salles leur servent d'ateliers. Leur faiblesse physique limite singulièrement les travaux qu'elles peuvent effectuer. Elles procurent cependant quelques ressources à l'établissement par la confection de certains articles de lingerie ; naturellement ce qui est nécessaire à l'Institution, vêtements, tapis, lingerie est exécuté en partie par elles.

* * *

Dans l'Institution encore se trouve le noviciat des sœurs sourdes-muettes. Ce noviciat est de date récente puisqu'il ne remonte qu'à 1887. Jusque là il n'y avait eu que quelques sourdes-muettes, admises à prononcer leurs vœux et appartenant à la communauté des sœurs de la Providence. La première fut Melle Hanley qui malgré son jeune âge (18 ans) eut exceptionnellement la consolation de se consacrer à Dieu à l'article de la mort. Mais plus tard on reconnut la nécessité, à raison même de la délicatesse des sourdes-muettes qui se sentaient appelées à la vocation religieuse, d'établir pour elles un règlement spécial ; et les sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs furent créées. Ce vocable est bien choisi. Le noviciat compte aujourd'hui cinq sœurs sourdes-muettes professes et trois novices. Celles-ci occupent dans le bâtiment donnant sur la rue St-Denis quelques appartements qui leur sont exclusivement réservés. Elles remplissent divers offices dans la maison, et sont un exemple pour les élèves auxquelles elles montrent la vérité de cette parole de l'Evangile : *Heureux ceux qui souffrent, car ils seront consolés.*

* * *

Nos lecteurs connaissent maintenant l'Institution des Sourdes-Muettes et peuvent en apprécier à la fois l'importance et l'utilité. Comment se soutient-elle, et comment fait-elle face aux lourdes charges qu'exige l'entretien d'un si nombreux personnel ? C'est là une question qui vient naturellement à l'esprit du visiteur.